

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE
Canton de Bourgogne
Commune de BAZANCOURT 51110

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la circulation
et du stationnement des véhicules
Rue Jean Jaurès et rue de la République

2025/032

Le Maire de Bazancourt,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-3,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant la demande de ENEDIS sise à 2 rue Saint Charles, 51095 REIMS Cedex,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules au niveau de la rue Jean Jaurès et de rue de la République, au niveau de l'intersection avec la rue de l'Espérance, afin que ENEDIS effectue une livraison d'un poste de transformation,

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 15 mai 2025 de 9h00 à 12h00, la circulation des véhicules sera modifiée rue Jean Jaurès et de rue de la République, au niveau de l'intersection avec la rue de l'Espérance. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 kms/heure.

Tout dépassement par des véhicules légers et des poids lourds sera interdit.

Article 2 : Durant cette période, le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier. Une signalisation adaptée sera mise en place pour éviter les accidents.

Article 3 : La circulation des piétons sur le trottoir sera interdite et devra être renvoyée sur le trottoir d'en face avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents.

Article 4 : Une circulation alternée par feux tricolore sera mise en place par ENEDIS.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois et Règlement en vigueur.

Article 6 : Le Maire de Bazancourt et le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bazancourt sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à ENEDIS.



Fait à Bazancourt, le 7 mai 2025

Le Maire,


Dominique LECLERE